

**Demande d'examen au cas par cas
à la réalisation d'une étude d'impact
préalable**
Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

12/05/2017

Dossier complet le

12/05/2017

N° d'enregistrement

2017-4829

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation pour le prélèvement d'eau sur le ruisseau du Lapitxuri permettant d'alimenter le site expérimental de l'INRA.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

INRA - UPPA d'écologie comportementale et biologie des populations de poissons

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Etienne Prévost

RCS / SIRET

1 8 0 | 0 7 0 | 0 3 9 | 0 1 6 0 5

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

21. Barrages et autres installations
destinées à retenir les eaux ou à les
stocker.

Reprise et modification d'un seuil existant, d'une hauteur de chute supérieure à 50cm.

d) Aménagement d'un barrage destiné à
retenir les eaux ou à les stocker,
constituant un obstacle à la continuité
écologique ou à l'écoulement des crues,
entraînant une différence de niveau

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La station expérimentale de l'INRA se situe sur le ruisseau du Lapitxuri, affluent de la Nivelle. Cette station permet l'étude des salmonidés dans des conditions très proches des conditions naturelles, en dérivant une partie des eaux de la rivière (15% du module en moyenne) et en alimentant ainsi un chenal d'observation. Ce prélèvement est autorisé par arrêté 13 mai 1980, autorisation arrivée à échéance en 2009. Le Maître d'Ouvrage n'a pas déposé dans les temps un dossier de demande de renouvellement et doit donc aujourd'hui proposer un nouveau dossier d'autorisation de prélèvement. Ce projet s'accompagnera du réaménagement du barrage situé sur le cours d'eau et d'une réévaluation du débit réservé nécessaire. De plus, le projet prévoit l'aménagement d'un ouvrage de franchissement piscicole (montaison, dévalaison) afin de rétablir la continuité écologique.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de remettre en activité le site d'expérimental de l'INRA. Le site permet la recherche sur les populations de poissons migrateurs comme le saumon ou la truite et d'acquérir des connaissances dans les disciplines de l'écologie comportementale et de la biologie des populations. Ce site participe également à la formation d'étudiants et de chercheurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés sur le cours d'eau du Lapitxuri, au niveau du barrage existant en amont du site expérimental de l'INRA.

Les travaux s'étendront sur une surface de l'ordre de 100 m². Les travaux sont prévus sur 2 mois au cours de l'étiage 2018. Deux batardeaux seront positionnés en amont et en aval du barrage pour travailler en à-sec et éviter ainsi tout risque de pollution à la laitance de béton.

Les travaux consisteront en :

- la modification du barrage
- l'aménagement des ouvrages de franchissement piscicole
- la remise en état de la prise d'eau

Le démarrage des travaux sera soumis à validation par la DDT après envoi d'un dossier de demande d'autorisation qui étudiera l'ensemble des incidences des travaux et proposera un phasage des travaux ainsi que des mesures pour éviter, réduire et compenser les incidences. Ce volet sera développé dans l'étude d'incidence jointe au dossier de demande d'autorisation.

L'enjeu environnemental est faible et, dans le cadre du respect des mesures de précaution, les travaux seront sans impact significatifs sur le milieu (cf. annexe complémentaire C).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cf. annexe complémentaire A et B

Le barrage situé sur le Lapitxuri permettra d'alimenter le site expérimental de l'INRA en prélevant une partie des eaux du ruisseau qui seront restituées 195 m en aval après avoir alimenté le chenal d'étude des poissons.

Le débit prélevé sera en moyenne de 50 l/s (pour un module de 320 l/s), variant entre 20 l/s et 90 l/s selon les périodes et les besoins expérimentaux.

Le débit réservé ne pourra être inférieur à 32 l/s (10ème du module) et sera déterminé précisément dans l'étude d'incidence à partir d'un protocole validé avec l'AFB lors d'une réunion de démarrage. Ce dernier alimentera en permanence des ouvrages de franchissement piscicole (montaison et dévalaison) adaptés aux espèces cibles que sont la truite, l'anguille et le saumon.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dossier de demande d'autorisation au titre de l'article R214-6 du code de l'environnement, incluant une étude d'incidence.

Le projet a fait l'objet d'une autorisation de construction pour le barrage, par arrêté préfectoral 80D589, le 13 mai 1980.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le projet fera l'objet d'un dossier de Demande d'Autorisation au titre de l'article R214-6 du code de l'environnement. Le présent formulaire est transmis à l'Autorité Environnementale qui déterminera si le projet doit faire l'objet ou non d'une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques

Valeur

Surface de la zone de travaux	100 m2
Hauteur du barrage	1 m
Longueur du tronçon court circuité	150 m
Débit réservé	actuellement 40 l/s (13% du module) sera réactualisé dans l'étude d'incidence

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit Haicaguery sur la commune
d'Ainhoa.
Parcelle cadastrale 143-207 section C02.

Coordonnées géographiques¹

Long. 43 ° 16 ' 59 " 09 | Lat. 1 ° 28 ' 48 " 05

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune de l'Ainhoa

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

13 mai 1980

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel : présence du barrage sur le ruisseau du Lapitxuri dans une zone forestière à l'écart de zones urbaines.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 26 août 2011
Le seuil existant se situe en zone naturelle (NE)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A la bordure de la Zone ZNIEFF continentale de type II, montagnes et vallées des Aldudes, massifs de Mondarrain et de l'Artzamendi. Identifiant national : 720009373 (cf. annexe C)
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classe 1 : Haute et moyenne montagne résidentielle et touristique pour la commune Ainhoa (64014)
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Inondation : Bassin de la Nivelle : approuvé le 13 août 2013 PPRn Mouvement de terrain : non PPR avalanche : non PPR submersion marine : non PPRT : barrage Zone de sismicité 4 (Source www.prim.net)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur une zone BASOL de site et sol pollué.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(Source : Agence de l'eau Adour-Garonne)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé dans aucun périmètre de protection rapproché. Les périmètres de protection rapprochés à proximité sont présentés en annexe 5.
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de deux sites inscrits : Ensemble dit du Labourd (30/12/1977) et le village d'Ainhoa (07/01/1947) (cf. annexe complémentaire D) (Source DREAL Nouvelle Aquitaine)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le site Natura 2000 du Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi. Identifiant national : FR 7200759 et à proximité (4km) du site Natura 2000 de La Nivelle Identifiant national : FR7200785 (Cf. annexe C)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune d'Ainhoa est classée au service de protection des monuments historiques l'église Notre dame de l'Assomption (cf. annexe complémentaire D). La station de l'INRA se situe à plus de 10 km de ce monument historique et est donc en dehors du champ de covisibilité (aucun impact)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste à remettre en état le seuil de dérivation déjà existant sur le Lapitxuri. Le débit de prélèvement sera variable en fonction de la période de l'année et des besoins du site expérimental de l'inra (de 20 à 90 l/s). (cf. annexe complémentaire A). En moyenne sur l'année, le prélèvement est de 50 l/s, soit 15% du débit moyen du cours d'eau. Aucun prélèvement n'est réalisé lorsque le débit du Lapitxuri est inférieur au débit réservé.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consistant au réaménagement d'un barrage existant sur le Lapitxuri, aucune perturbation supplémentaire n'interviendra sur la biodiversité. Les travaux seront sur une emprise limitée et toutes les mesures de protection seront prises (cf. annexe complémentaire C). Le prélèvement d'eau est faible (cf. annexe complémentaire A) et n'aura pas d'incidence sur le milieu aquatique. Au contraire, la construction d'une passe à poissons permettra d'améliorer la continuité écologique en permettant le franchissement piscicole. Le Lapitxuri est classé en liste 1 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. +
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une zone Natura 2000 et ZNIEFF II. Le projet de reprise du seuil et de la remise en fonctionnement de la station INRA n'aura pas d'impact sur les zones de protection : au cours des travaux, de faible ampleur, grâce aux mesures de protection prises (hors période de reproduction, pêche de sauvetage, pas d'abattage de vieux arbres). Au cours du fonctionnement : faible impact sur l'hydrologie du secteur court-circuité et amélioration de la continuité écologique. Par rapport à la situation existante, l'impact de la station INRA sera diminué. +

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est située dans une zone à risque de rupture de barrage. Le seuil de la station de l'INRA n'entraînera ou ne modifiera en rien le classement de la commune à ce titre (seuil de 1 m, non classé au titre du classement des barrages).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une zone couverte par un PPR inondation sur une zone sismique 4.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impliquera une source temporaire de bruit, pendant les travaux, liée au fonctionnement des engins. Le bruit sera limité aux heures ouvrées et à la durée du chantier (2 mois). En fonctionnement, le site n'engendrera pas de nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune habitation ne se trouve à proximité du projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La station de l'INRA rejette les eaux dérivées environ 195 m en aval du seuil, sur le Lapitxuri (même cours d'eau). Les eaux circulent dans le chenal où évoluent les poissons étudiés (sans ajout d'intrant) et sont restituées au Lapitxuri sans pollution.</p> <p>Les rejets hydrauliques sont donc sans pollution.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux dérivées par le seuil sont rejetées dans le Lapitxuri sans effluents (pas d'ajout d'intrants dans le le chenal de frai).</p> <p>Le site expérimental du Lapitxuri possède un laboratoire d'incubation (production d'oeufs et d'alevins) alimenté par une prise d'eau autorisée sur un autre cours d'eau. Cette activité est extrêmement limitée en terme de volume de poisson produit (25kg en 10 ans). Les rejets qui en découlent sont donc très faibles et inférieurs au seuil déclaratif. Ce point sera détaillé dans le document d'incidences du dossier d'autorisation.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site expérimental de l'INRA ainsi que le barrage en amont ont été construit en 1980. Ils font donc depuis partie intégrante du paysage. De plus le site n'est que peu visible depuis la route qui est peu fréquentée.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet en cours à proximité

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact pour les raisons suivantes :

- le seuil de dérivation et la station expérimentale de l'INRA existent déjà et ont fonctionné pendant 30 ans, sans qu'aucun impact sur le milieu n'ait été mis en évidence lors des suivis piscicoles, benthiques et physico-chimiques. La continuité écologique n'était jusqu'à présent pas assurée complètement.
- le fonctionnement de la station sera identique à l'actuel et le projet consiste simplement à réaménager le seuil existant pour remettre la station en fonctionnement et en conformité avec les exigences environnementales, notamment vis-à-vis de la continuité écologique
- les travaux de réaménagement du seuil sont de faible ampleur et seront réalisés dans le respect du milieu : travaux de génie civil sous batardeaux (pour éviter les risques de pollution), pas d'arbre d'intérêt écologique abattu, pêche de sauvetage préalable et déplacement, si besoin, des espèces d'intérêt présentes (escargot de Quimper), respect des périodes de reproduction des espèces présentes.
- le fonctionnement de la station a un impact très faible sur le milieu, puisque le débit dérivé est limité : le débit moyen du secteur court-circuité correspondra à 85% du débit naturel. Le débit réservé sera conforme à l'article L214-18 du Code de l'Environnement. Il sera proposé en regard des exigences du milieu (et évalué dans le cadre de l'étude d'incidences) et sera soumis à validation de l'AFB et de la DDTM. Le projet n'a aucun impact sur le paysage ni sur les usages locaux.
- le projet s'accompagne de la construction d'ouvrages de franchissement (montaison et dévalaison) qui permettront d'assurer la continuité écologique

Le projet améliorera donc l'installation existante et en diminuera les impacts (restauration de la continuité écologique). Il s'inscrit dans la remise en fonctionnement d'un outil scientifique d'importance pour l'amélioration de la connaissance sur le développement d'espèces piscicoles patrimoniales (truite et saumon).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ✓
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ✓
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ✓
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ✓
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ✓

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Pour mieux décrire le fonctionnement actuel et futur et les enjeux du projet, 4 annexes complémentaires sont jointes : - Annexe A - Débit réservé et impact du fonctionnement dans le secteur court-circuité, - Annexe B - Franchissement piscicole - Annexe C - Faune et flore, état des lieux, impacts des travaux et du fonctionnement de la station - Annexe D - Site classés et inscrits, monuments historiques : positionnement en regard de l'installation INRA

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Fait à Toulouse le, 12 mai 2017

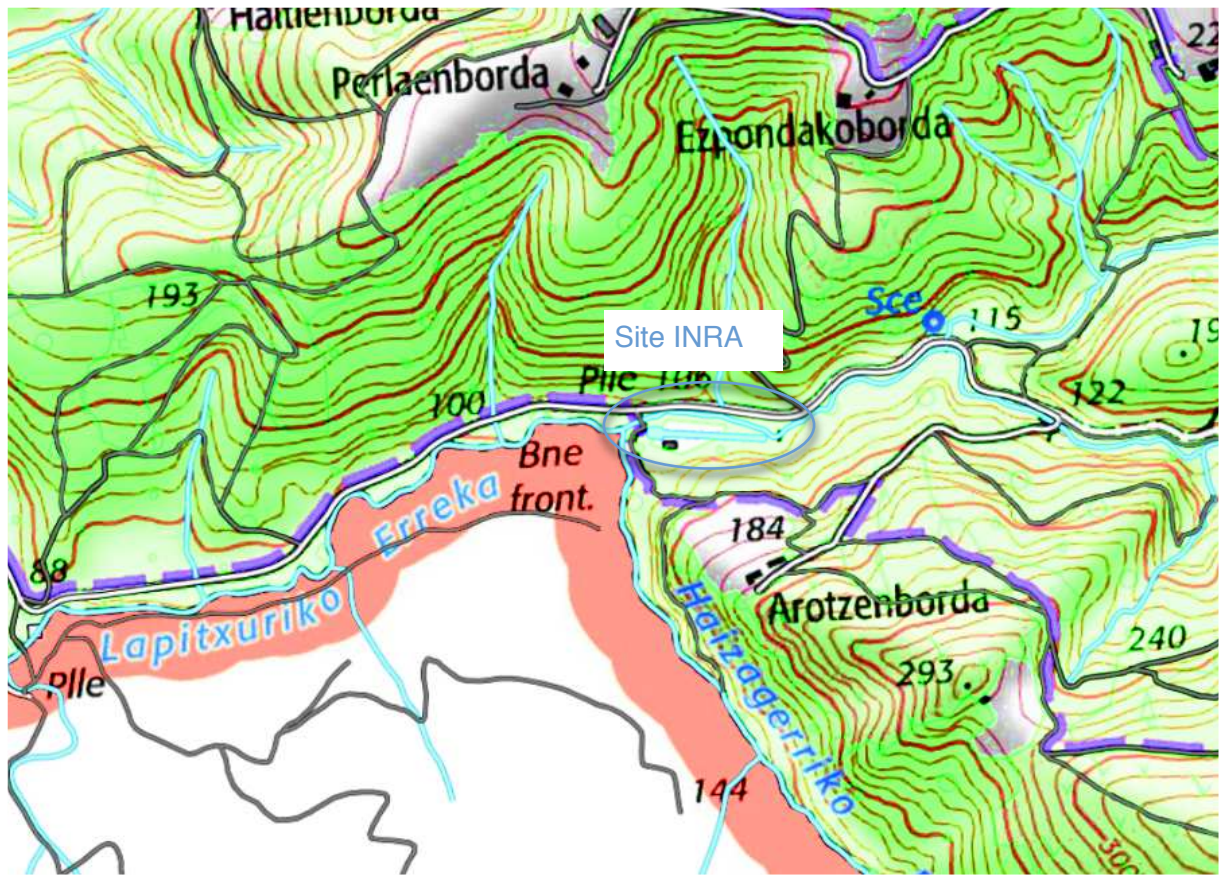
Signature



8.1 Annexes obligatoires

Annexe 2 - Plans de situation



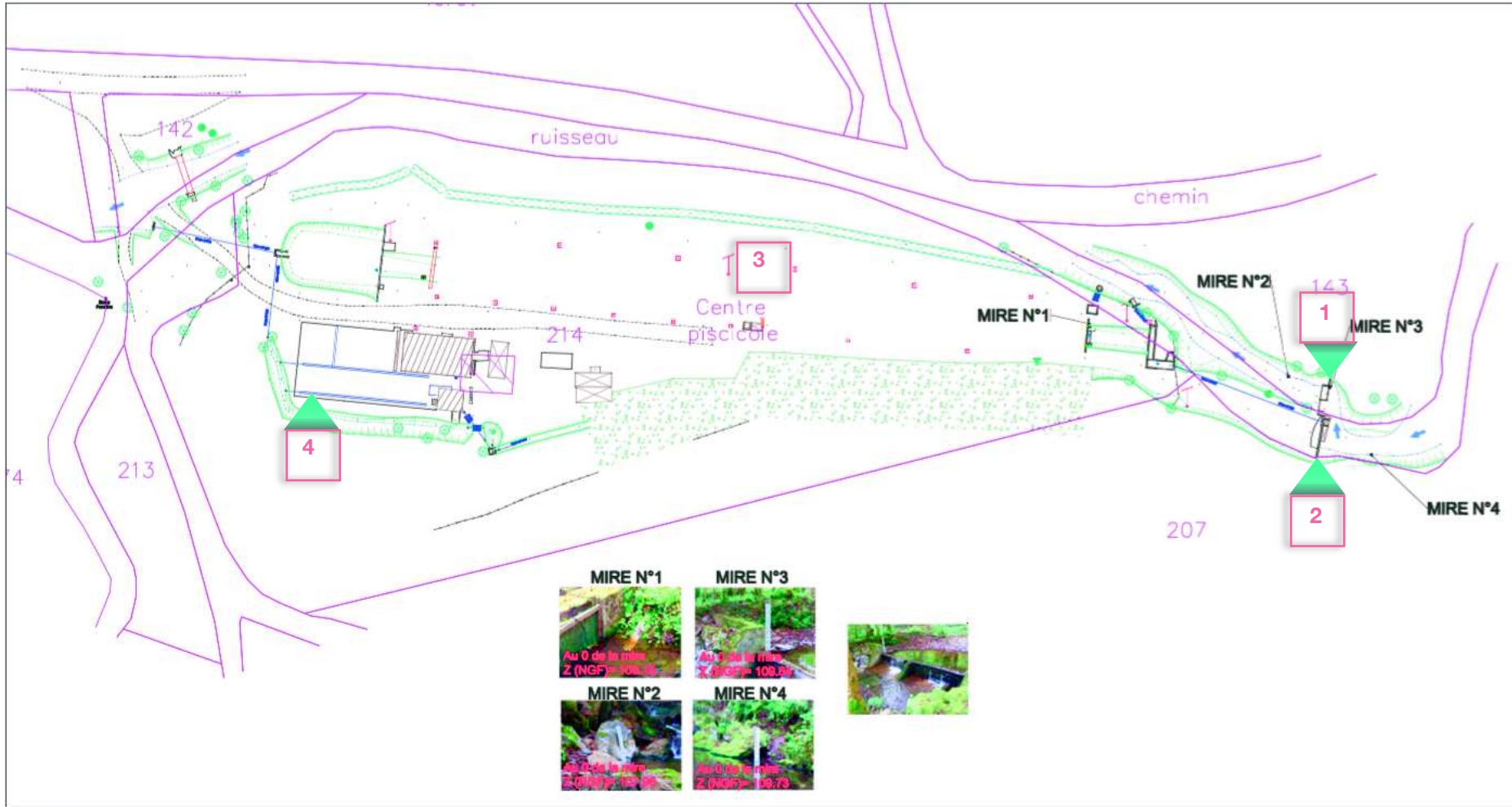


Plan de localisation du site de l'INRA



Plan de localisation du site de l'INRA

Annexe 3 - Photographies



1



Barrage rive gauche vue amont et vanne d'entrée de buse (mars 2017)



Barrage vue aval (octobre 2016)



Barrage vue aval (mars 2017)



Barrage vue aval



Chenal de fraie vue amont (mars 2017)



Chenal de fraie vue amont



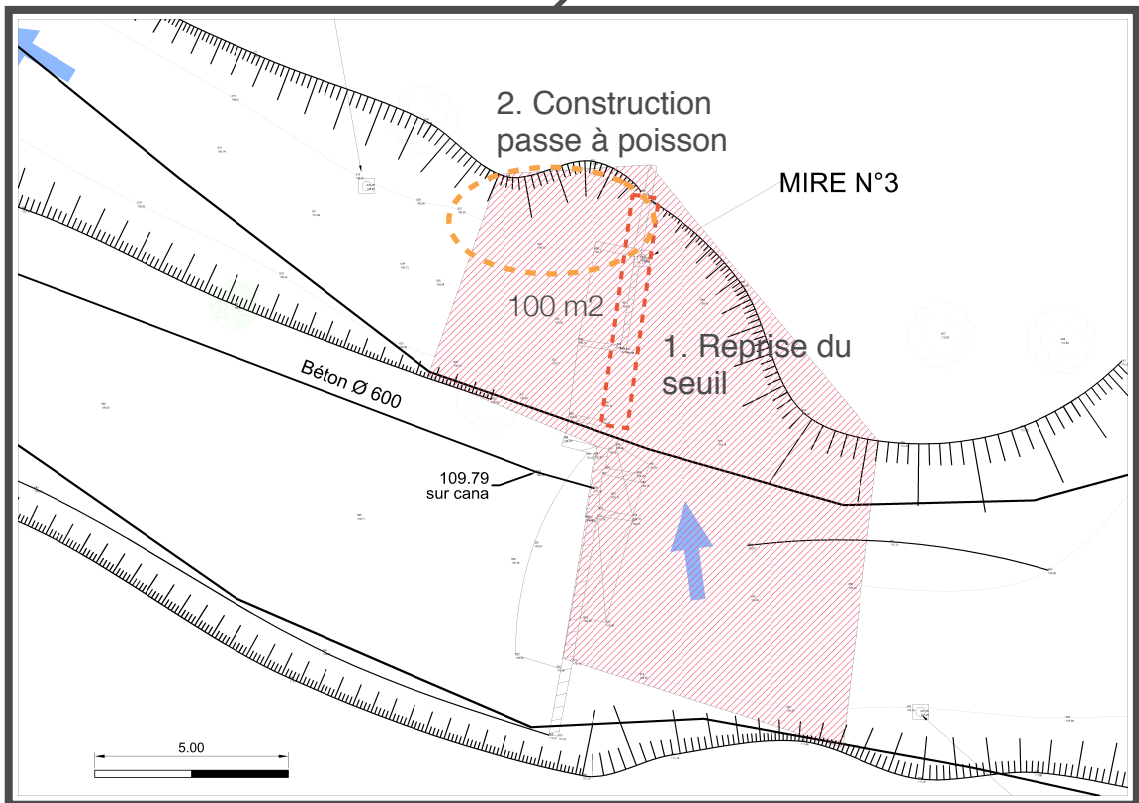
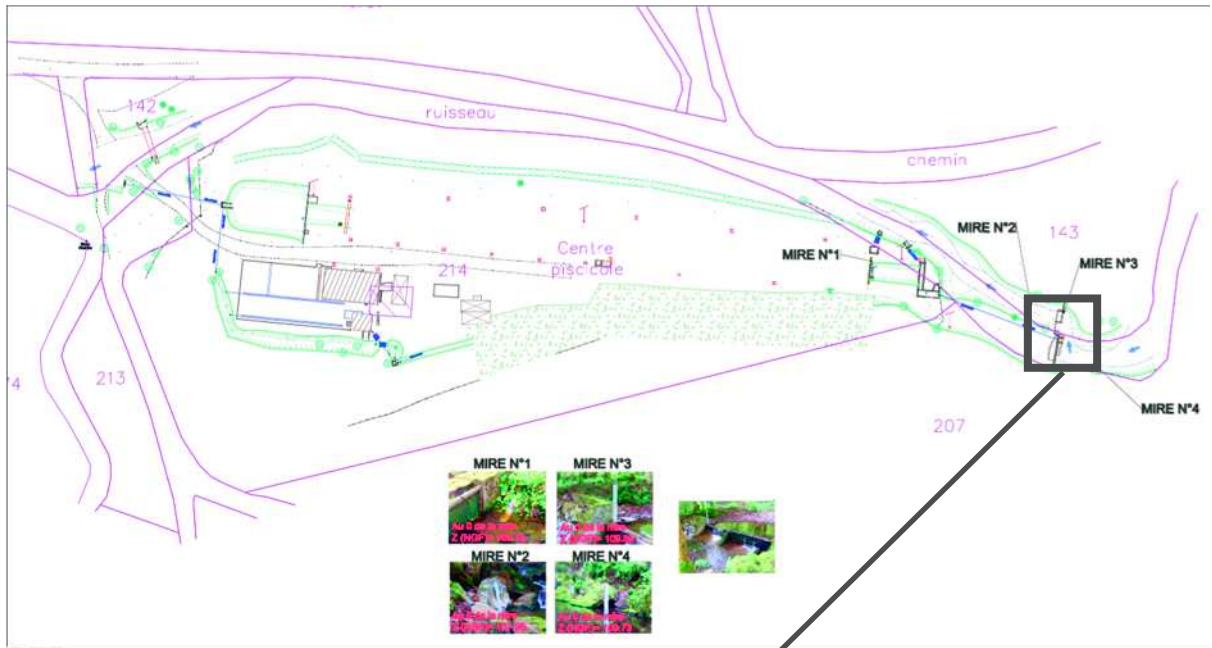
Chenal de fraie vue aval

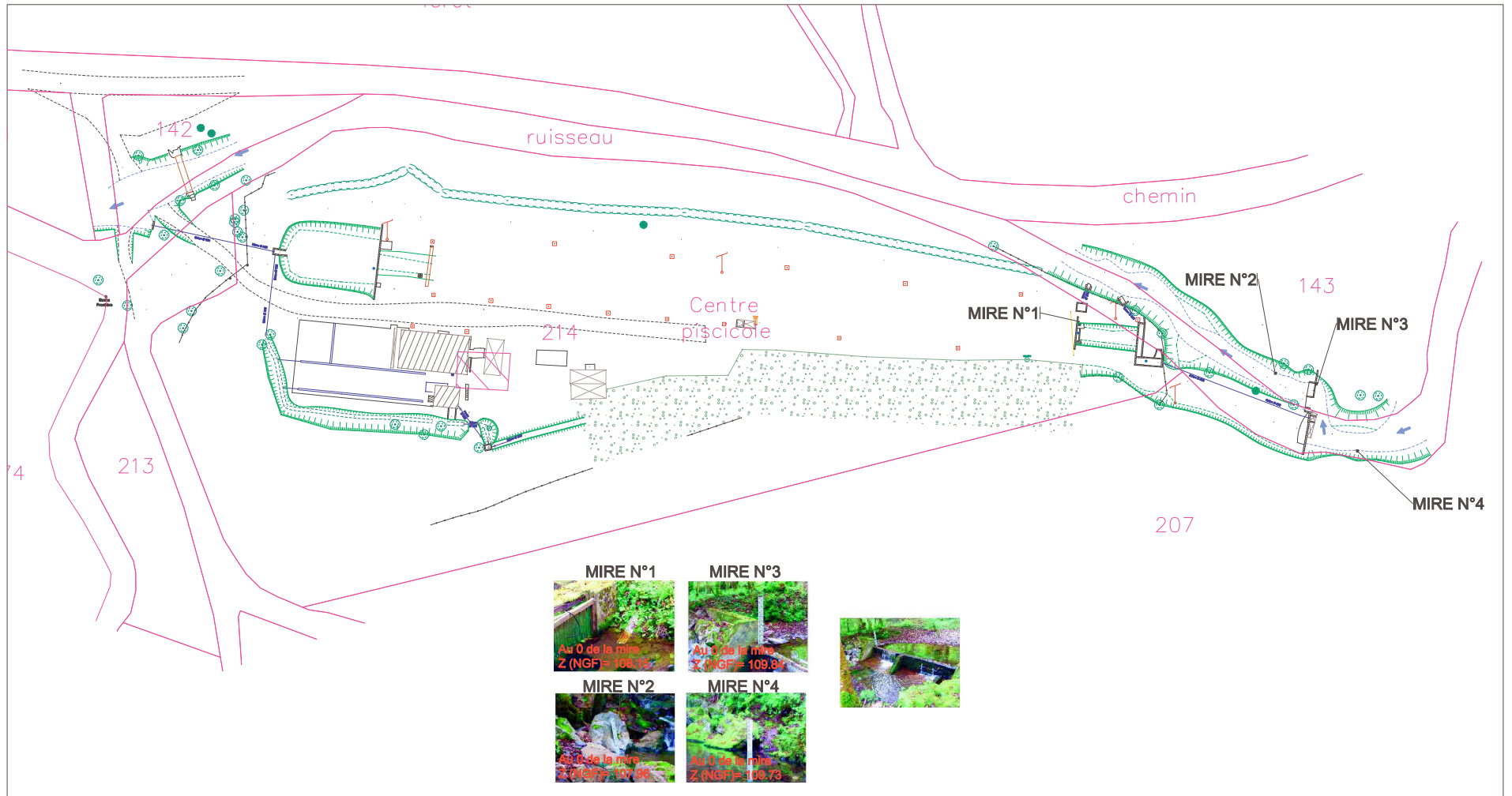
4



Auges d'expérimentation (mars 2017)

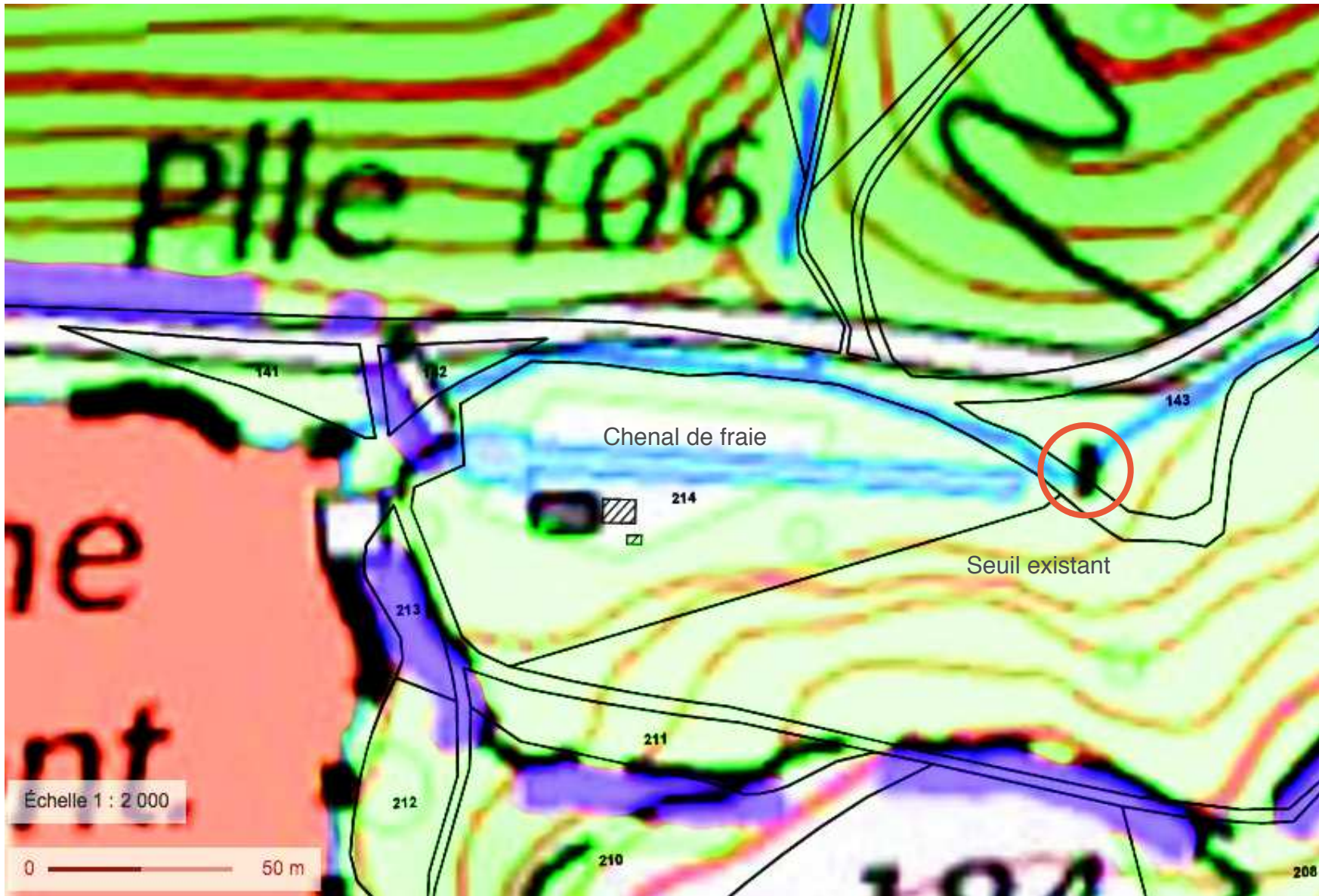
Annexe 4 - Plans projet





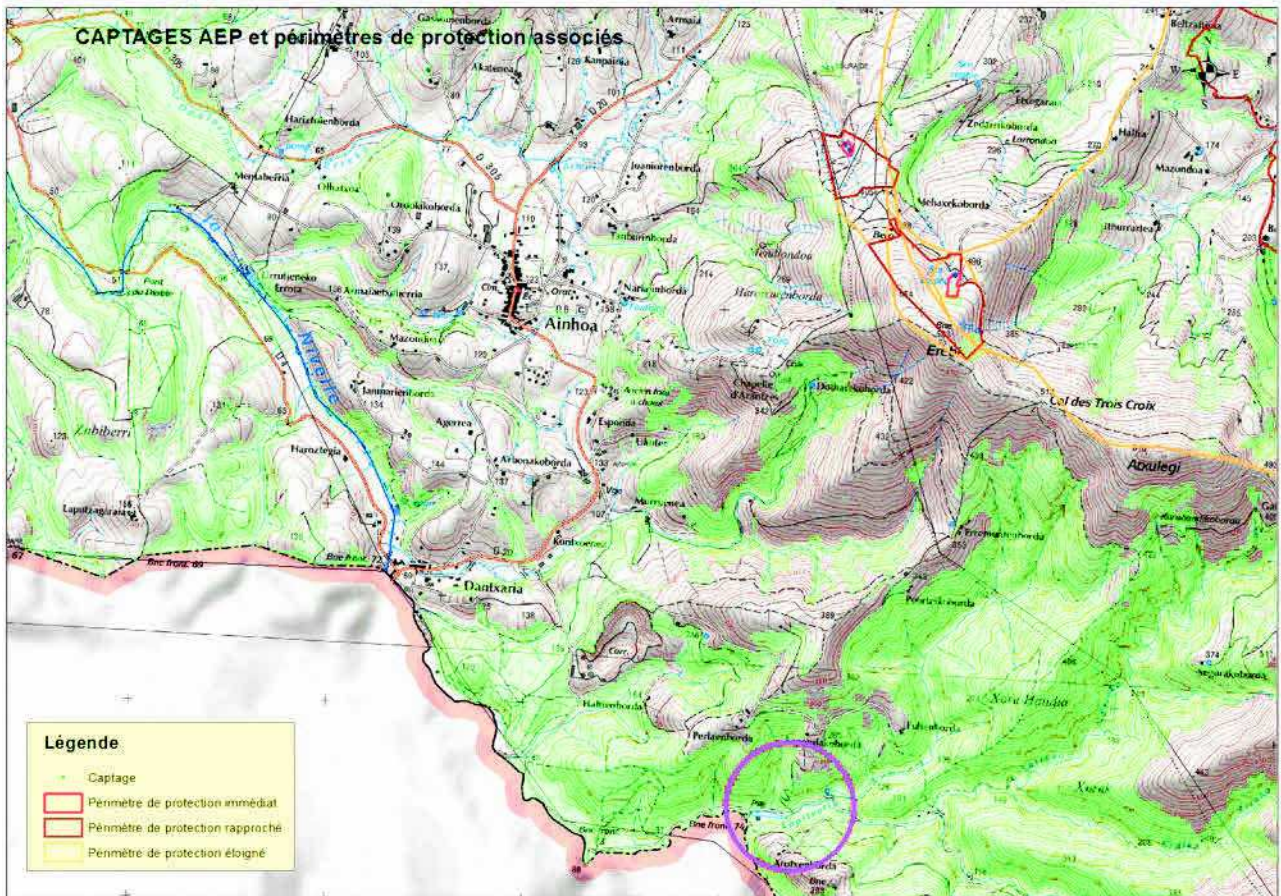
**Annexe 5 - Plans des
abords, plan cadastral,
périmètre de protection des
captages AEP**

Plan cadastral des abords



1.

La carte suivante indique les zones de périmètre de protection autour des captages d'eau. Le site d'étude ne se situe à proximité d'aucun d'entre eux.





SITE D'ÉTUDE DE L'INRA SUR LE LAPITXURI

Dossier «cas par cas» pour l'autorisation de
prélèvement du site

Annexes complémentaires au formulaire «cas par cas»

V1b

Processus Qualité

Rédacteur

JYV

Relecteur

FBO

Valideur

TLI

Sommaire

1.	Annexe A - débit réservé et impact du fonctionnement dans le secteur court-circuité	3
2.	Reconstitution de l'hydrologie naturelle du Lapitxuri	3
3.	Reconstitution de l'hydrologie dans le secteur court-circuité	5
4.	Choix du débit réservé	8
5.	Annexe 2 - franchissement piscicole	9
6.	Ouvrage de montaison	9
7.	Ouvrage de dévalaison	11
8.	Annexe C - Faune et Flore, état des lieux, impact des travaux et du fonctionnement de la station	12
9.	zone de protection et d'inventaire	12
10.	Risques d'impact, mesures de réduction et d'accompagnement, impact résiduel	12
11.	Annexe D - Site classés et inscrits, monuments historiques : positionnement en regard de l'installation INRA	16

1. ANNEXE A - DÉBIT RÉSERVÉ ET IMPACT DU FONCTIONNEMENT DANS LE SECTEUR COURT-CIRCUITÉ

La station expérimentale de l'INRA dérive une partie des eaux du Lapitxuri pour alimenter les bassins de vie des truites fario. Les eaux qui alimentent les bassins sont intégralement restituées environ 195 m à l'aval. Le Lapitxuri est donc court-circuité sur cette longueur, au niveau de laquelle l'alimentation est un peu plus faible que l'alimentation naturelle.

Pour évaluer les impacts, les éléments suivants sont étudiés :

- reconstitution de l'hydrologie naturelle du Lapitxuri à la prise d'eau,
- reconstitution de l'hydrologie du Lapitxuri dans sa portion court-circuité,
- analyse du débit minimum (débit réservé) à délivrer au droit du barrage pour assurer le développement de la faune piscicole et benthique dans le secteur court-circuité.

1.1. RECONSTITUTION DE L'HYDROLOGIE NATURELLE DU LAPITXURI

L'hydrologie du Lapitxuri a été reconstituée à partir de données de mesures de débit du cours d'eau et à partir des données disponibles à la station hydrométrique de la Nivelles à Saint-Pée-sur-Nivelles (Cherchebruit). Les résultats de la reconstitution sont présentés dans la fiche résultat ci-après.

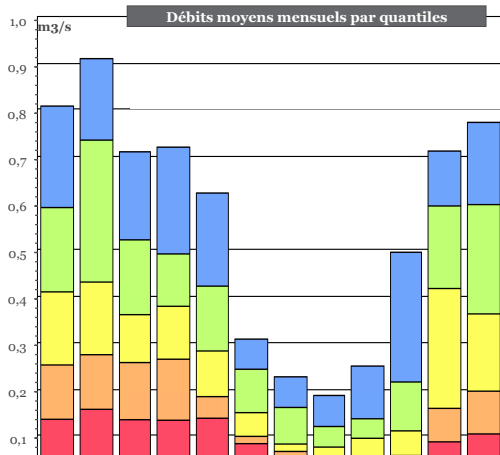
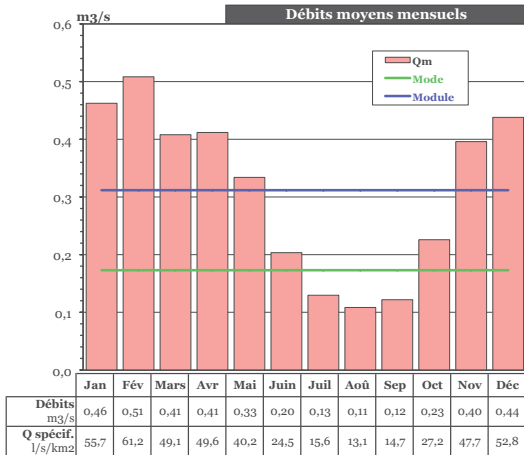
	Lapitxuri	
Module	0,312 m ³ /s (312 L/s)	
Module spécifique	0,0376 m ³ /s/km ² (37,6 L/s/km ²)	
Mode	0,173 m ³ /s (173 L/s)	
Etiages	Fréquence 1an/2	Fréquence 1an/5
VCN10	0,043 m ³ /s (43 L/s)	0,018 m ³ /s (18 L/s)
QMNA	0,059 m ³ /s (59 L/s)	0,031 m ³ /s (31 L/s)
Crue (période de retour 2ans)	4 m ³ /s (400 L/s)	
Crue (période de retour 5ans)	5 m ³ /s (500 L/s)	
Crue (période de retour 10ans)	6 m ³ /s (600 L/s)	

Hydrologie reconstituée à la prise d'eau - synthèse Logiciel NewPCH© v2.99

Site prise d'eau INRA Cours d'eau Lapitxuri BV 8,3 km2



Site Station HYDRO choisie pour la reconstitution : S5144010 = Saint-Pée-sur-Nivelle à La Nivelles (BV = 138 km2)
Formule appliquée : QjUsine = 1 . QjS5144010
Période prise en compte pour l'analyse hydrologique : 1969 à 2017 (49 années valides)



Moyennes annuelles

Module	0,31	m3/s
Module spécif.	37,6	l/s/km2

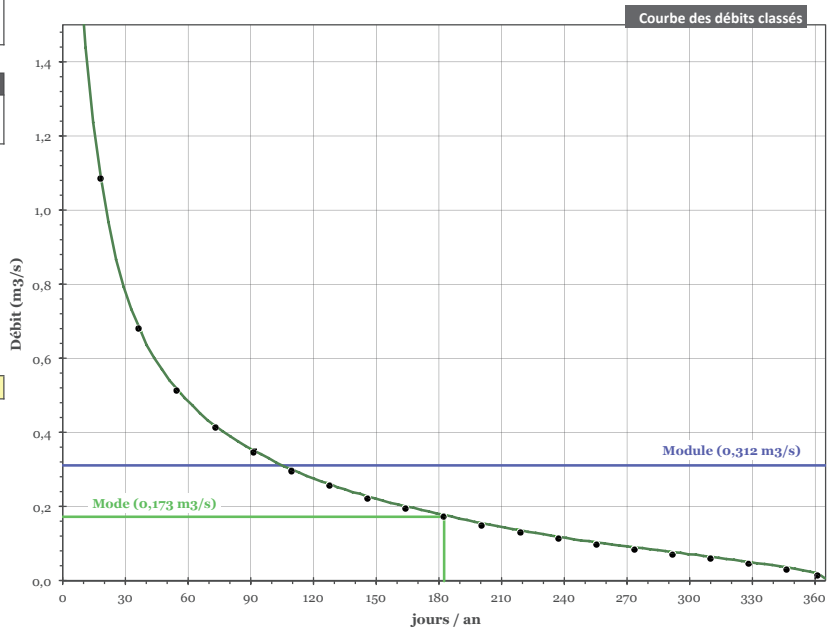
	jan	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc
0,1 (décennal sec)	0,14	0,16	0,14	0,14	0,14	0,09	0,05	0,03	0,03	0,04	0,09	0,11
0,3	0,26	0,28	0,26	0,27	0,19	0,10	0,07	0,04	0,05	0,06	0,16	0,20
0,5 (médiane)	0,41	0,43	0,36	0,38	0,29	0,15	0,08	0,08	0,10	0,11	0,42	0,36
0,8	0,59	0,74	0,52	0,49	0,42	0,25	0,16	0,12	0,14	0,22	0,59	0,60
0,9 (décennal humide)	0,81	0,91	0,71	0,72	0,62	0,31	0,23	0,18	0,25	0,49	0,71	0,77

Débits caract. d'étiage

m3/s	QMNA	VCN10
ian/2	0,059	0,04
ian/5	0,031	0,02
ian/10	0,023	0,01

Débits classés

Occurrence	Débit	
jours/an	%	m3/s
3,7	1%	2,26
18	5%	1,08
37	10%	0,68
55	15%	0,51
73	20%	0,41
91	25%	0,35
110	30%	0,30
128	35%	0,26
146	40%	0,22
164	45%	0,20
183	50%	0,17
201	55%	0,15
219	60%	0,13
237	65%	0,11
256	70%	0,10
274	75%	0,09
292	80%	0,07
310	85%	0,06
329	90%	0,05
347	95%	0,03
362	99%	0,02



1.2. RECONSTITUTION DE L'HYDROLOGIE DANS LE SECTEUR COURT-CIRCUITÉ

Pour fonctionner, la station expérimentale n'a pas besoin de dériver une importante quantité d'eau. Le tableau ci-dessous présente les débits journaliers dérivés mois par mois. Les variations de débit dérivé proviennent des besoins pour les truites fario qui diffèrent selon le moment du cycle biologique (reproduction, croissance...).

Mois	Débit prélevé (l/s)	Type d'expérimentation courant
Septembre	30	croissance juvéniles
Octobre	30	croissance juvéniles
Novembre	40	Préparation du chenal
Décembre	90	reproduction truite ou saumon
Janvier	90	reproduction truite ou saumon
Février	60	développement larvaire
Mars	60	développement larvaire
Avril	60	croissance juvéniles
Mai	60	croissance juvéniles
Juin	30	croissance juvéniles
Juillet	30	croissance juvéniles
Aout	30	croissance juvéniles
Moyenne sur l'année	50	

Les débits dérivés évoluent entre 30 l/s (soit moins de 10% du module) à 90 l/s (soit 28% du module). En moyenne sur l'année, le débit moyen dérivé par la station est de 50 l/s, soit seulement 16% du débit moyen du Lapitxuri (312 l/s). Les prélèvements sont donc modérés.

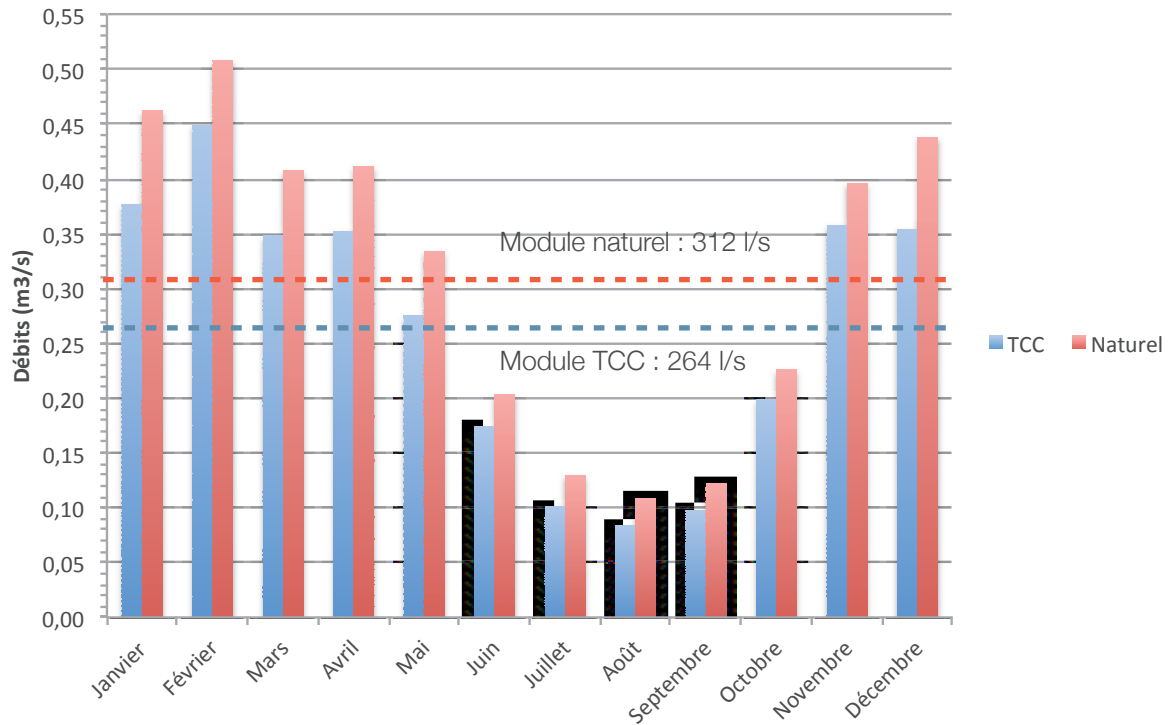
En se basant sur un débit réservé égal à 10% du module, soit 31 l/s, débit qui correspond au débit minimum prévu par l'article L214-18 du Code de l'Environnement, HYDRO-M a reconstitué l'hydrologie dans le secteur court-circuité du Lapitxuri.

Les résultats sont présentés dans la fiche suivante, et synthétisés ci-après.

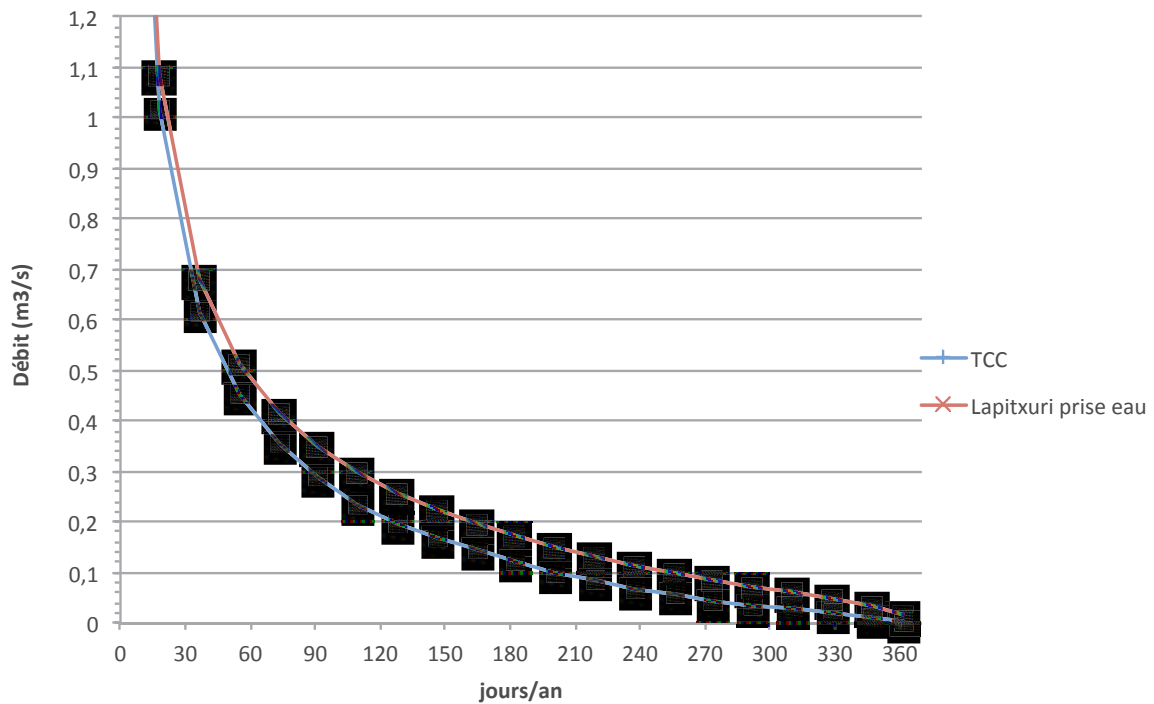
Le débit moyen dans le secteur court-circuité est de 264 l/s, ce qui correspond à 85% du débit moyen naturel du cours d'eau. On rappellera que l'intégralité du débit dérivé est restitué 195 m en aval du seuil de prise d'eau. Les débits classés sont très proches, ce qui met en évidence que les variations naturelles du cours d'eau sont maintenues quasiment en l'état. Les étiages sont peu modifiés.

L'impact de la station sur l'hydrologie du cours d'eau est donc faible.

Débits moyens mensuels Lapitxuri naturel et TCC



Débits classés Lapitxuri



Hydrologie reconstituée à la prise d'eau - synthèse Logiciel NewPCH® v2.99

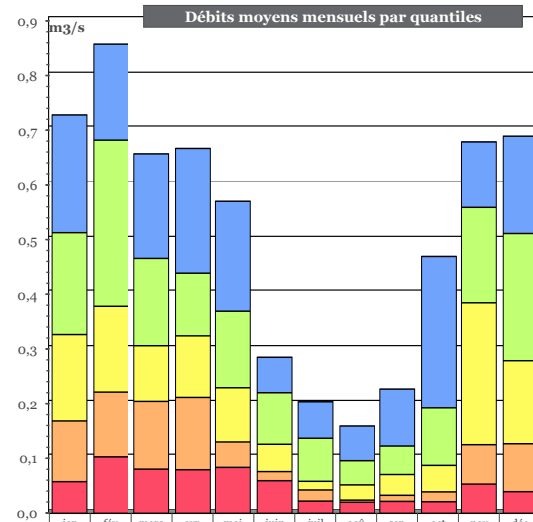
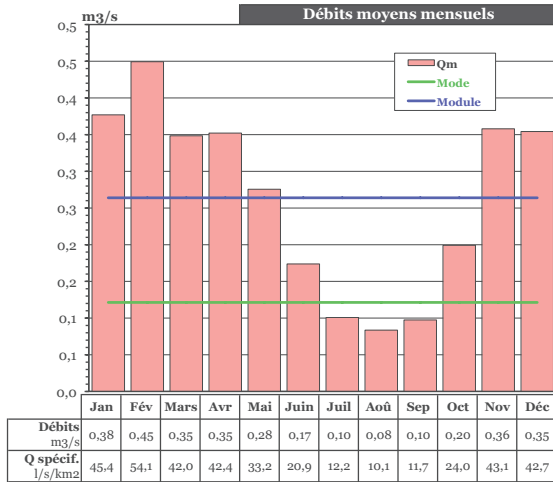
Site **TCC prise d'eau INRA**

Cours d'eau **Lapitxuri**

BV **8,3 km²**



Station HYDRO choisie pour la reconstitution : = Lapitxuri à (BV = 8,3 km²)
 Formule appliquée : QjUsine = 1 . Qj
 Période prise en compte pour l'analyse hydrologique : 1969 à 2017 (49 années valides)

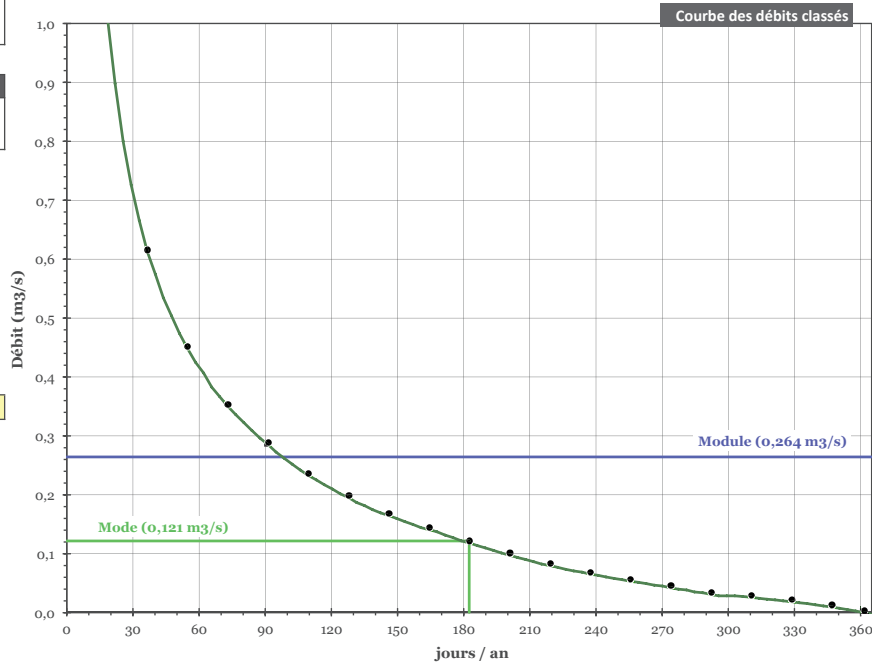


Moyennes annuelles	
Module	0,26 m ³ /s
Module spécif.	31,8 l/s/km ²

	jan	fév	mars	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
0,1 (décennal sec)	0,06	0,10	0,08	0,08	0,08	0,06	0,02	0,02	0,02	0,02	0,05	0,04
0,3	0,17	0,22	0,20	0,21	0,13	0,07	0,04	0,02	0,03	0,04	0,12	0,12
0,5 (médiane)	0,32	0,37	0,30	0,32	0,23	0,12	0,05	0,05	0,07	0,08	0,38	0,27
0,8	0,51	0,68	0,46	0,43	0,36	0,22	0,13	0,09	0,12	0,19	0,55	0,51
0,9 (décennal humide)	0,72	0,85	0,65	0,66	0,56	0,28	0,20	0,15	0,22	0,46	0,67	0,68

Débits caract. d'étiage		
m ³ /s	QMNA	VCN10
1an/2	0,031	0,01
1an/5	0,018	0,01
1an/10	0,013	0,00

Débits classés				
Occurrence	Débit			
	jours/an	%	m ³ /s	%module
3,7	1%	2,205	836%	
18	5%	1,018	386%	
37	10%	0,616	233%	
55	15%	0,451	171%	
73	20%	0,353	134%	
91	25%	0,288	109%	
110	30%	0,236	89%	
128	35%	0,198	75%	
146	40%	0,167	64%	
164	45%	0,144	54%	
183	50%	0,121	46% mode	
201	55%	0,100	38%	
219	60%	0,08	31%	
237	65%	0,07	26%	
256	70%	0,056	21%	
274	75%	0,045	17%	
292	80%	0,034	13%	
310	85%	0,029	11%	
329	90%	0,021	8%	
347	95%	0,012	5%	
362	99%	0,003	1%	



1.3. CHOIX DU DÉBIT RÉSERVÉ

Jusqu'à présent, le débit réservé de la station INRA était de 40 l/s, ce qui correspond à 13% du module.

Sous ce débit, aucun impact particulier n'a été décelé au niveau des peuplements benthiques du Lapitxuri dans son secteur court-circuité (poissons et invertébrés).

La renouvellement du droit d'eau s'accompagne d'une mise à jour de la valeur du débit réservé. À la rédaction du "cas par cas" cette valeur n'a pas été déterminée mais la méthodologie de l'analyse a été validée avec l'AFB et la DDTM lors d'une réunion sur site.

Cette analyse se fera à travers :

- l'application de la méthode de microhabitats "EVHA", méthode mise au point par le CEMAGREF,
- l'analyse des faciès du secteur court-circuité et leur évolution (cartographie du secteur court-circuité)
- l'analyse de l'hydrologie du Lapitxuri et de l'impact de la station sur l'hydrologie du TCC (comme fait précédemment),
- l'analyse des exigences des espèces cibles (saumon, truite et anguille),
- les exigences de franchissement des espèces cibles.

Sur ce dernier point, l'autorisation prévoit la mise en construction d'ouvrages de franchissement (en montaison et en dévalaison). Le débit réservé devra donc permettre l'alimentation de tous les ouvrages de franchissement et pourra être ajusté en conséquence.

La valeur du débit réservé sera validée par l'AFB et la DDTM.

2. ANNEXE 2 - FRANCHISSEMENT PISCICOLE

En l'état actuel, l'ouvrage de l'INRA ne permet pas le franchissement piscicole en montaison. Un maillage de protection empêche l'entrée de poissons dans le dispositif et un système de vannage permet aux poissons de regagner le Lapitxuri. Le renouvellement du droit d'eau s'accompagnera :

- de la construction d'un nouvel ouvrage de franchissement pour toutes les espèces cibles,
- d'une optimisation de la dévalaison.

2.1. OUVRAGE DE MONTAISON

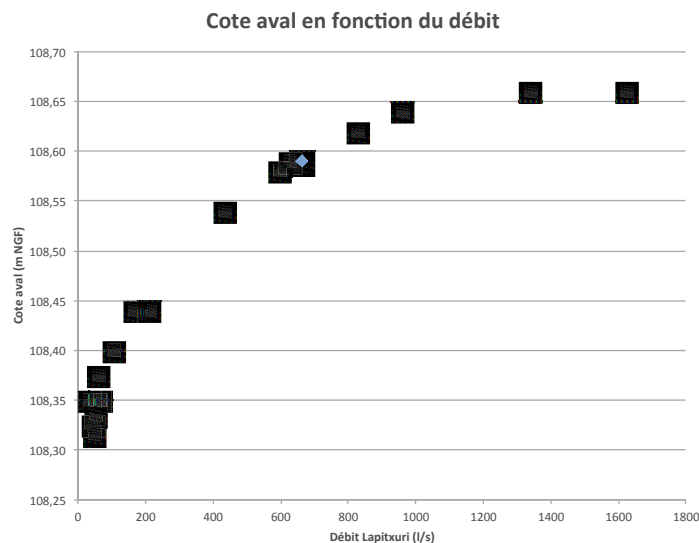
Les espèces cibles validées avec le Service instructeur sont :

- le saumon atlantique (non présent actuellement sur le cours d'eau),
- la truite fario,
- l'anguille.

Des premiers axes de réflexion ont été validés lors de la réunion de lancement :

- un système de type pré-barrage sera recherché, sur toute la largeur du cours d'eau,
- des chutes inter-bassins, de 25 à 30 cm,
- des échancrures à arase variable pour permettre un franchissement sur une large gamme de débit,
- un ouvrage spécifique pour l'anguille.

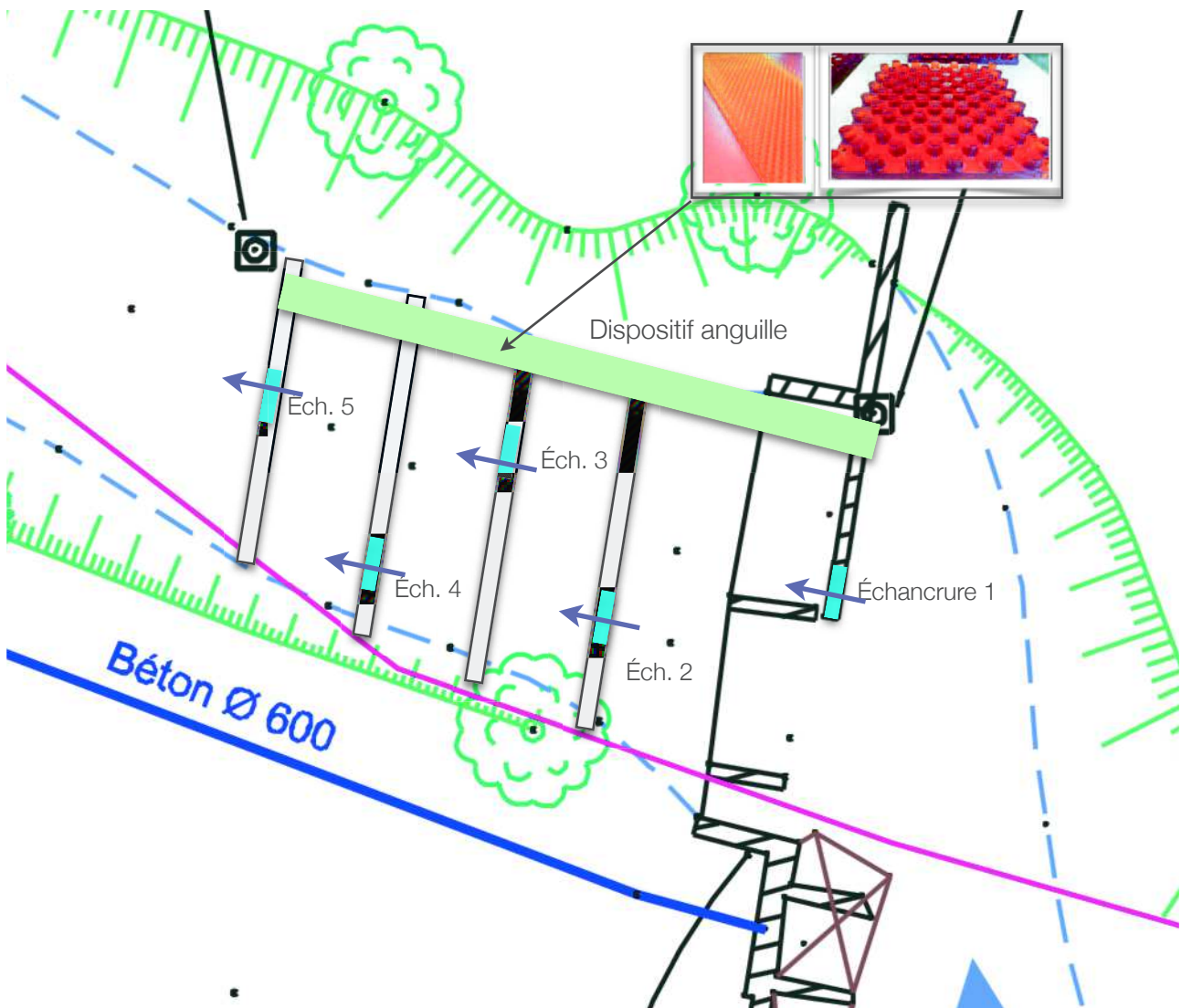
La courbe de la cote aval en fonction du débit du Lapitxuri est présentée ci-dessous :



Au barrage, la chute maximale est enregistrée à 1,5 m. Pour des chutes de 30 cm, le dispositif devra comporter 5 chutes.

Le principe de l'aménagement est présenté sur le schéma ci-dessous :

Le substrat anguilles pourra être en béton ou en polyuréthane. Deux possibilités sont envisageable, soit une rampe de la longueur totale du dispositif, soit des courtes rampes positionnées à chaque bajoyer.

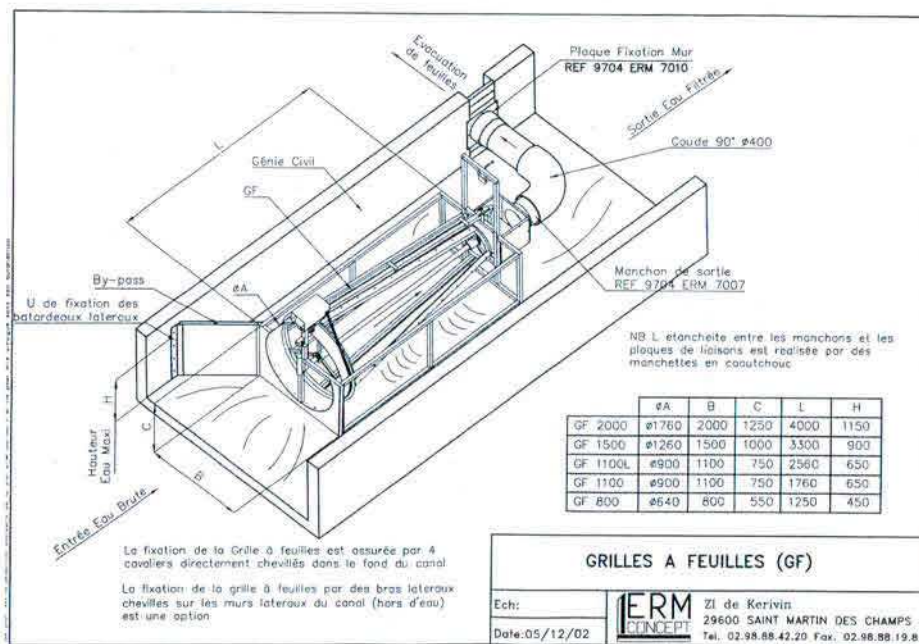


Le dossier de demande d'autorisation présentera le fonctionnement des ouvrages de franchissement et les plans techniques et seront soumis à validation de l'ONEMA.

2.2. OUVRAGE DE DÉVALAISON

Après réunion sur site, l'AFB recommande qu'un système de type tambour / cône soit utilisé, comme c'est le cas sur les piscicultures. L'avantage de ce système est qu'il consomme peu de débit. L'inconvénient est qu'il nécessite une alimentation électrique fiable, peu compatible avec le site.

Cette option technique, schématisée ci-dessous, sera donc étudiée prioritairement et présentée à l'AFP pour validation.



- Schéma de principe du fonctionnement d'une dégrilleur à cône

3. ANNEXE C - FAUNE ET FLORE, ÉTAT DES LIEUX, IMPACT DES TRAVAUX ET DU FONCTIONNEMENT DE LA STATION

3.1. ZONE DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE

Les cartes suivantes présentent la localisation des zones naturelles d'intérêt Natura 2000 et ZNIEFF à proximité du site d'étude. Le site expérimental de l'INRA se situe à l'intérieur de la zone Natura 2000 du Massif du Mondarain et de l'Artzamendi et en bordure de la ZNIEFF II Montagnes et vallées des Aldudes, massifs du Mondarain et de l'Artzamendi. Elle se situe également à proximité du site Natura 2000 La Nivelles (estuaires, barthes et cours d'eau) dont le Lapitxuri est un affluent.

3.2. RISQUES D'IMPACT, MESURES DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT, IMPACT RÉSIDUEL

Les fiches techniques des sites, le DOCOB du site NATURA 2000 et les observations de terrain permettent de dresser un bilan des espèces présentes ou potentiellement présentes sur la zone de travaux et de fonctionnement. Le tableau ci-après synthétise les risques d'impacts sur les espèces présentes ou potentiellement présentes sur le site d'étude, les risques d'impacts, les mesures de réduction ou suppression des impacts, et les impacts résiduels.

3.2.1. IMPACT DES TRAVAUX

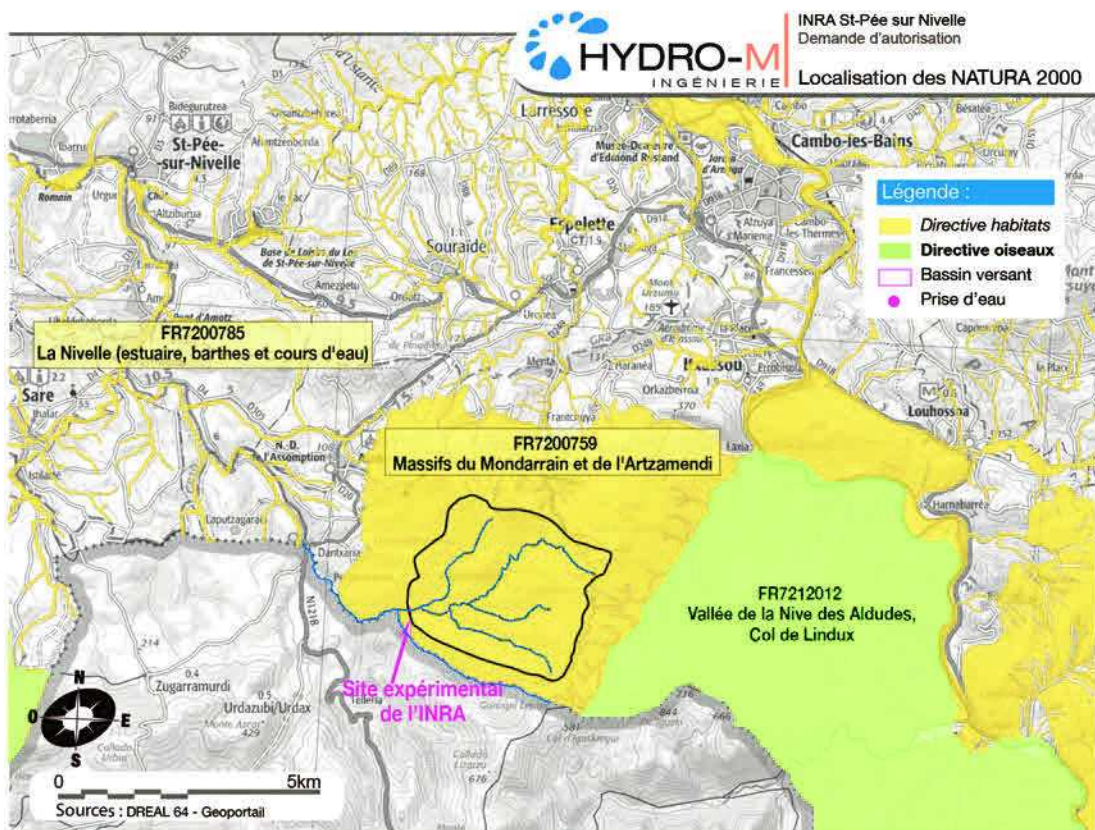
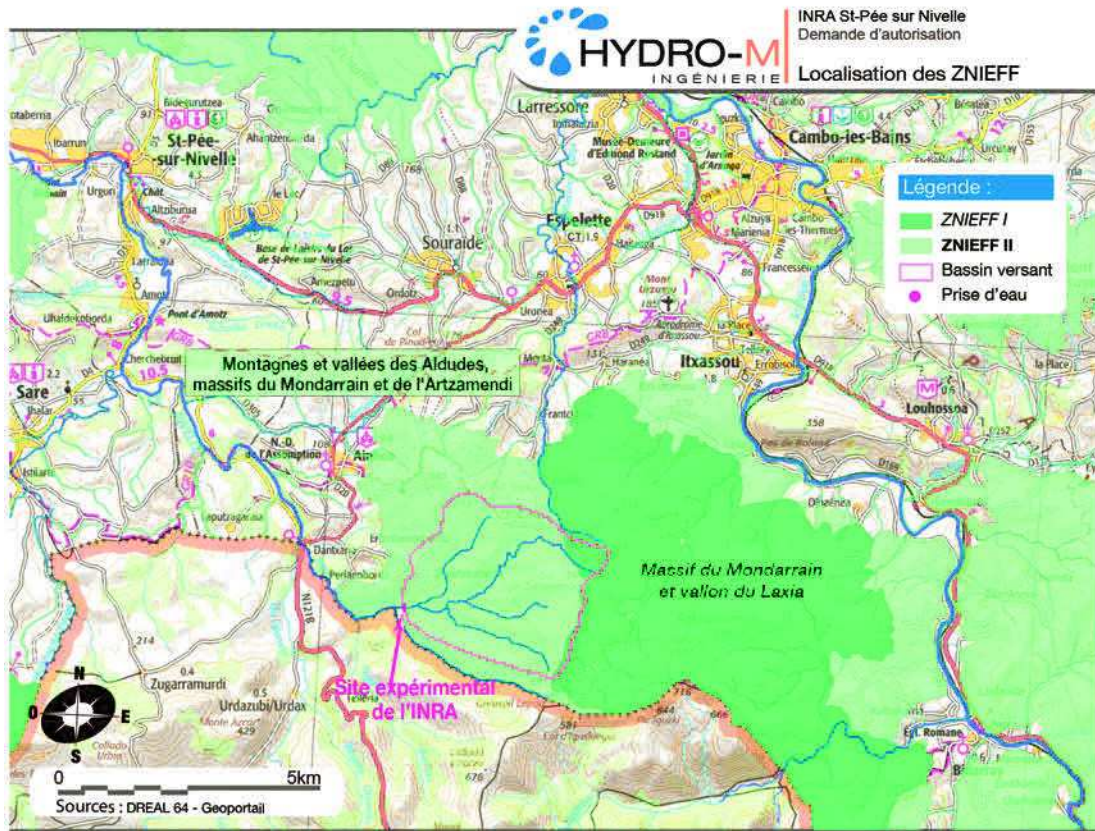
- **Espèces concernées** : chiroptères, scarabée pique-prune, trichomane remarquable, escargot de Quimper, desman, poissons (anguille, truite).
- **Principales caractéristiques de travaux** : durée d'environ 2 mois, en période d'étiage (août-septembre), sur une surface de faible ampleur (100 m²). Besoin de dérivation du cours d'eau (buse) et de mise en place de batardeaux.
- **Principaux risques d'impacts** : dérangement des espèces, dégradation de la flore, écrasement des escargots.
- **Mesures de réduction des impacts et commentaires** : aucun arbre susceptible d'abriter des chiroptères et des insectes saproxyliques (vieux arbres à cavité par exemple) ne sera supprimé. Avant les travaux, une recherche des escargots de Quimper sera menée et les individus seront déplacés. Les travaux seront faits en dehors des périodes de reproduction des espèces piscicoles.

Les travaux seront sans impact sur la faune et flore présentes sur le site d'étude

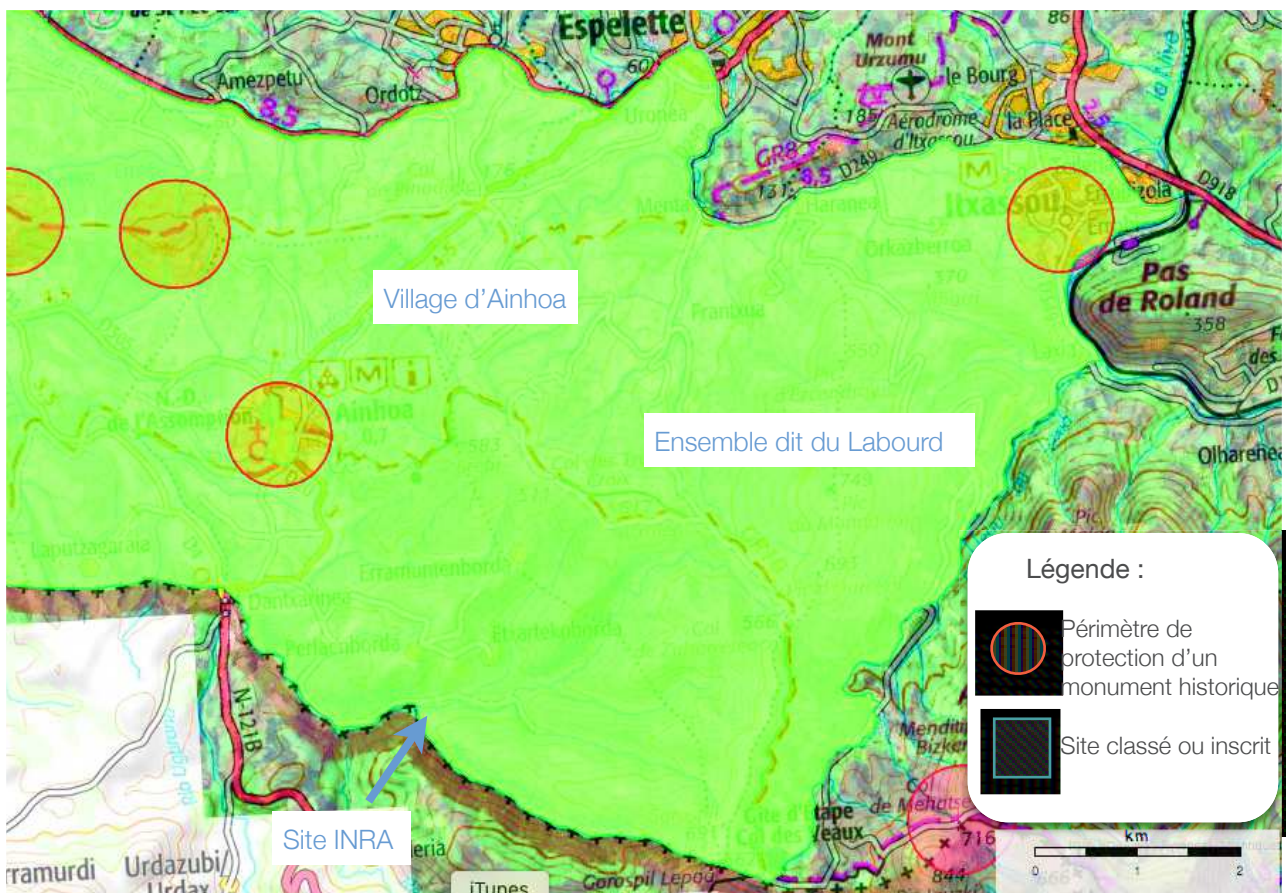
3.2.2. IMPACT DU FONCTIONNEMENT DE LA STATION

- **Espèces concernées** : desman, poissons.
- **Principales caractéristiques du fonctionnement** : débit moyen dérivé faible (15% du débit moyen du Lapitxuri), débit réservé au minimum de 10% à valider avec l'AFB et la DDTM, construction d'ouvrages de franchissement.
- **Principaux risques d'impacts** : impacts hydrologiques et hydrauliques dans le secteur court-circuité s'accompagnant de modifications des habitats, de la ressource alimentaire... Impacts sur la continuité écologique.
- **Mesures de réduction des impacts et commentaires**
 - Alimentation du secteur court-circuité et débit réservé : l'abaissement du débit moyen dans le secteur court-circuité constitue le principal risque d'impact pour le desman et pour les poissons (ici notamment anguille, truite et saumon). Comme présenté ci-avant, le débit dérivé par l'installation est faible par rapport à la ressource, et le débit moyen dans le secteur court-circuité est équivalent au minimum à 85% du débit naturel. Le régime du Lapitxuri sera donc conservé, ainsi que les faciès hydraulique du cours d'eau. Le débit réservé sera évalué au mieux via des méthodes adaptées (analyse hydrologique, EVHA, cartographie des faciès) et sera validé par l'AFP. L'impact hydrologique et donc l'impact sur le développement des espèces inféodées au milieu aquatique sera très faible voire nul.
 - Franchissement piscicole : aujourd'hui, le seuil est infranchissable en montaison (franchissement possible en hautes eaux). Le projet s'accompagnera de la construction d'ouvrage de franchissement pour toutes les espèces cibles. L'impact du projet sera donc très positif.

Le fonctionnement de l'aménagement n'aura pas d'impact négatif sur le développement de la faune inféodée au milieu aquatique. Par rapport au fonctionnement historique, l'impact sera fortement réduit (continuité écologique assurée en montaison et en dévalaison).



4. ANNEXE D - SITE CLASSÉS ET INSCRITS, MONUMENTS HISTORIQUES : POSITIONNEMENT EN REGARD DE L'INSTALLATION INRA



Carte des sites classés et inscrits : source Ministère de la culture et de la communication